

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK

MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7

TÉL. 514 849 4007

TÉLÉCOPIE 514 849 2195

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 octobre 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4000-2017.

Hydro-Québec Distribution – Programme commercial de conversion à l'électricité d'équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel (CII).

Délai de la preuve complémentaire de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Nous informons la Régie que nos deux analystes, Messieurs Jacques Fontaine et Jean-Claude Deslauriers, sont en train de finaliser la preuve complémentaire de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) en réouverture d'enquête au présent dossier. Celle-ci ne pourra être déposée à midi aujourd'hui, compte tenu des informations nouvelles déposées par Hydro-Québec Distribution en réponse aux diverses demandes de renseignements, lesquelles nous devons traiter. **Nous prions respectueusement la Régie d'autoriser le dépôt de cette preuve un peu plus tard cet après-midi.**

Cette preuve sera déposée sous réserve des informations complémentaires qui pourraient être ultérieurement déposées par Hydro-Québec Distribution suite aux demandes du 18 octobre 2017 de la FCEI et de SÉ-AQLPA afin qu'il lui soit ordonné de répondre à certaines demandes de renseignements.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.